

Demande déposée le 15/10/2024

complétée le 22/10/2024

**N° DP 57 746 24S0027**

Par :	Monsieur FIXARY Simon
Représenté par :	
Demeurant à :	1 rue du Canal 57430 WILLERWALD
Pour :	Abri de jardin abri de jardin en acier / métal de couleur gris clair, toiture double pente 2.77 x 3.19 - Ht 1.92
Sur un terrain sis à :	1 rue du Canal 57430 WILLERWALD
Références cadastrales :	19 0009, 19 0021, 19 0023

Surface de plancher : 8.84 m<sup>2</sup>

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 14 avril 2009, modifié le 29 octobre 2013, mis en révision le 13 juin 2016,  
Et notamment le règlement de la zone A,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu le Plan de Prévention des Risques Technologique (PPRT) généré par la Société INEOS Polymers SARRALBE SAS sur le territoire  
des communes de Sarralbe, Willerwald et Herbitzheim approuvé par arrêté inter préfectoral en date du 6 juillet 2017,

Vu les pièces complémentaires en date du 22 octobre 2024

**ARRETE****ARTICLE 1 :**

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés.

WILLERWALD, le 22 octobre 2024.

Le Maire,  
Henri HAXAIRE

La construction projetée sera accolée en limite séparative sans saillie ni retrait, et toutes précautions devront être prises afin que les eaux pluviales ne se déversent pas sur les propriétés voisines.

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 16 octobre 2024.

La présente décision est affichée en mairie à compter du 23 octobre 2024 et publiée sur le site internet communal à compter du 23 octobre 2024.

La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le 23 octobre 2024.